

Bulletin d'informations municipales

Le mot du Maire

J'aimerais tout d'abord remercier toutes les Turennoises et tous les Turennois qui, lors des dernières élections municipales du 23 mars, nous ont massivement accordé leur confiance pour conduire les affaires de la commune au cours des six prochaines années.

Forte de cette confiance, c'est une équipe renouvelée et rajeunie qui sans tarder s'est emparée des projets en cours et à venir pour continuer à faire de Turenne une commune moderne, attractive, tournée vers l'avenir mais où il fait bon vivre.

Dès la deuxième réunion du conseil municipal, l'ensemble des délégations a été arrêté ainsi que la composition des commissions de travail et la désignation de nos représentants dans les syndicats intercommunaux.

Comme nous nous y étions engagés, des représentants de notre commune sont présents dans toutes les instances décisionnelles de l'Agglo de Brive dont je suis moi-même membre du bureau en tant que conseiller communautaire délégué en charge du projet de territoire et des politiques contractuelles.

Désormais, place à l'action pour conduire le projet municipal que vous avez très largement soutenu.

Tout d'abord, le budget, acte majeur de toute collectivité, a été voté à l'unanimité, il respecte nos grands principes de gestion : pas d'augmentation des taux d'imposition, pas d'emprunt, maintien d'un autofinancement élevé. Vous trouverez tous les éléments en pages intérieures et les documents budgétaires sont, en mairie, à la disposition de ceux d'entre vous qui souhaiteraient les consulter.

Le PLU démarre. Une réunion de lancement, au cours de laquelle la commission architecture et patrimoine et l'équipe du bureau d'études Gheco ont fait connaissance et échangé sur les modalités de conduite de l'opération, a eu lieu le 20 mai. C'est le début d'un long processus qui va durer un an et demi à deux ans. Il sera conduit en toute transparence et vous aurez toute latitude pour vous exprimer au cours de réunions publiques, de rencontres directes avec le bureau d'études et les élus ou encore par écrit.

Deux autres projets sont amorcés ; il s'agit de la restauration et du réaménagement complet de la mairie et d'autre part de la réalisation d'un espace de loisirs autour de l'étang et des terrains alentour à Turenne-Gare.

Suite page suivante

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15
mairie@turenne.fr
www.turenne.fr

Sommaire du Numéro 1

- Pages 2 à 5 La page des Associations
- Pages 6 à 14 Comptes-rendus du conseil municipal
- Pages 15 à 19 Comptes et budget de la Commune
- Page 20 Le Conseil municipal vous informe...
- Page 21 à 24 Informations diverses

T
U
R
E
N
N
E
S
O
F
F



**PROGRAMME D'ETE
DES AMIS DE TURENNE**



Président : Jacques Levard

- **Vendredi 30 mai, à la Chapelle des Capucins, à 20h30** : Concert en deux parties par Mr et Mme Michel et Cécile Grizard-Cueto : guitare et violoncelle, puis en deuxième partie, leur fille Héléna Cueto, flamenco classique.
- **Dimanche 22 juin, à 16h30, à la Chapelle des Capucins** : Musique et danses baroques, avec le concours d'Odile Michelet et de ses amis musiciens, et des élèves du Conservatoire de Tulle.
- **Vendredi 18 juillet à 20h30 à la Collégiale** : Chœur du Jeune ensemble mixte de Hollande (Nationaal Jeugdchoor Nederlands). Requiem de Duruflé et autres pièces. David Wilson-Johnson baryton/directeur, et Iain Farrington (orgue).
- **Vendredi 25 juillet, à 20h30 à la Grange Rouge** : Théâtre, avec la Compagnie de Pierre Yvon ("Le singulier trépas de Messire Ulenspiegel", de Michel de Ghelderod)
- **Samedi 9 août, à 20h30 à la Collégiale** : The King's Consort. Orchestre dédié à la musique baroque européenne. Robert King, direction.

Vendredi 22 août, à partir de 19h à la Grange Rouge : Pique-nique concert Jazz. Chacun apporte son pique-nique (tables et chaises disponibles sur place). Apéritif en musique, puis dîner. Après le dîner : concert de Jazz. Ensemble invité : Aristofan Jazz ...

Venez avec amis et famille !

- **Jeudi 28 août à 20h30 à la Chapelle des Capucins** : accueil du Festival d'Estivals.

Parallèlement, expositions à la Chapelle des Capucins:

- **15 au 31 juillet**, les artistes de Turenne (Nef).
- **Aux mêmes dates**, Alain Bonzom et Nathalie Canzian, « Calligraphies et Enluminures » à la Bibliothèque.
- **3 au 24 août (Nef)**, Amélie Chassary (photographies) et Marie-Claire Laffaire (dessins), Jean Pierre Marchand (Bibliothèque, peintures). Dans la nef, Claude Chansard présentera ses photos de reportage et ses impressions de Turenne.
- **25 août au 7 septembre**, « Les artistes de Brive »

VENEZ NOMBREUX !!!

Samedi 16 août à la Chapelle des Capucins (toutes salles) « Salon du livre » :
plus de quarante auteurs viendront présenter leurs œuvres.

LES AMIS DE TURENNE (SUITE)

IMPORTANT !!!

Le samedi 16 août prochain, les Amis de Turenne organisent pour la première fois un **salon du livre**, qui se tiendra à la Chapelle des Capucins.

Pour cette activité, nous avons besoin de volontaires pour nous permettre d'assurer le meilleur accueil et le meilleur fonctionnement possible.

Vous être intéressés ? Prenez contact par le mail suivant :

bernadette.marchand0364@orange.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Bonjour à toutes et à tous,

L'année scolaire est déjà presque terminée. Après un après-midi festif et très apprécié par les enfants, pour le carnaval de l'école, le 21 février dernier, nous avons organisé le loto annuel, déplacé au samedi 29 mars et qui fut également un réel succès.

Comme chaque année nous terminons par la **fête de l'école**, qui aura lieu le **vendredi 27 juin** à la salle de la Grange Rouge.

Nous vous disons à la rentrée prochaine pour de nouvelles manifestations, pour le plus grand plaisir des enfants.

L'association des Parents d'élèves
La Présidente et le Bureau.

LA PETANQUE TURENNOISE

La Pétanque Turennoise organise
le **dimanche 17 août 2014** la brocante - vide grenier de Turenne Gare.

Les **inscriptions** sont prises par *M. VALLON Jacques* (06 37 51 38 11)

Pour information :

Samedi 9 août :

Concours de Pétanque en doublettes ouvert à tous,
suivi d'un **repas champêtre** à 20 h

Réservations :

M. COLOMBIER Jean (05 55 85 91 98) ou *M. VALLON Jacques* (06 37 51 38 11)

Le Bureau

LES VISCOMTINS

Notre assemblée générale a eu lieu le 19 janvier en présence de Monsieur le Maire.

Nous avons dégusté la galette des rois avec ce qu'il faut pour ne pas s'étouffer...

Le nombre de nos adhérents est en hausse et la trésorerie est saine.

Le 9 février, nous avons fait les crêpes et nous nous sommes bien régalez.

Le 15 mars nous a réunis autour d'un repas offert par l'association : mique, petit salé et civet de sanglier, parfaitement préparés par MM. Gramont et Courdurié. Nous avons affiché complet dans une super ambiance.

Le 25 mai, nous sommes allés à la transhumance en Aubrac.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Le Bureau

LES AMOUREUX DES JARDINS



Les Amoureux des Jardins de la Vicomté préparent activement leur Troc d'automne qui aura lieu cette année le **dimanche 5 octobre**. Cette manifestation aura un goût particulier puisque que nous fêterons les 10 ans d'existence de l'association créée en 2004 par un petit groupe de passionnés de nature, jardins, échanges de conseils, de savoir-faire...

Rendez-vous le 5 octobre de 10h à 19h pour un beau programme qui sera désclinera ainsi : troc de graines, plants, récoltes, animations pour les enfants à travers des ateliers, lecture du paysage, rétrospective de nos différentes activités en photo et diaporamas, la table du goût, un vin d'honneur sera servi le midi. Nous invitons tous les Turennois à retenir cette date !

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du local commercial maison Dubois de l'exercice 2013.

- **Choix du bureau d'études pour le P.L.U.**

Le conseil municipal en date du 27 août 2013 a décidé de lancer l'élaboration d'un PLU.

Conformément à cette délibération, un cahier des charges pour lancer l'appel public à candidature a été élaboré avec l'aide des services de la D.D.T.

L'appel public à concurrence a été publié dans le journal La Montagne et dans le Moniteur le 11 décembre 2013 pour une remise des offres au plus tard le 13 janvier 2014 à 16 heures.

Huit bureaux d'études ont retourné une offre.

L'analyse technique et financière a été réalisée par la D.D.T.

Trois offres ont été jugées irrecevables au regard des dispositions du cahier des charges de l'appel d'offres.

Les cinq autres bureaux d'études ont été conviés, par courrier, à une audition le 23 janvier 2014.

Le jury était constitué par les membres présents de la commission architecture et cadre de vie du conseil municipal : Y. Gary, G. Courdurié et JP. Clergeau, et les représentants de la D.D.T. Mme S. Serre, C. Montfort et Ch. Fradier.

Les cinq candidats ont été audités dans les mêmes conditions de la façon suivante : 30mn de présentation et 30mn d'échanges.

Les échanges ont été guidés par une grille de questions communes posées à chacun des candidats. Conformément à notre courrier de convocation seul le mandataire a été audité.

Au terme des auditions, un tour de table a permis de dégager à l'unanimité la candidature du Cabinet WAGON à La Rochelle. Ce dernier a présenté la proposition la plus complète, la plus précise et, la mieux adaptée aux spécificités de notre commune.

Aussi, nous vous proposons de bien vouloir retenir la candidature du bureau d'études WAGON pour l'élaboration du PLU de notre commune

Le montant de la prestation s'élève à **44 315,00€ H.T.**, soit **53 178,00€ T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la candidature du bureau d'études WAGON,
- d'inscrire au budget investissement 2014 la dépense correspondante,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant cette opération.

- **Demande de subventions :**

- **Enfouissement des réseaux France-Télécom à Turenne-Gare (2^{ème} tranche) :**

Le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques au Sud de la voie ferrée à Turenne Gare sont terminés depuis l'été 2013.

Parallèlement à cet enfouissement et pour profiter de l'ouverture des tranchées, nous avons également enfoui les lignes France-Télécom dont les branchements ont été terminés à l'automne 2013.

Il convient désormais de poursuivre cet enfouissement au Nord de la voie ferrée, en même temps que la dissimulation des réseaux électriques.

Le bureau d'études DEJANTE a établi un devis qui s'élève à **29 000 € H.T.**, soit **34 800 € TTC.**

Je vous propose de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux,
- * Sollicite une intervention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général en vue de l'octroi d'une subvention,
- * Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux, et donne pouvoir pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

- Eclairage public à Turenne-Gare (2^{ème} tranche) :

Le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public ont été réalisés en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques au Sud de la voie ferrée.

Le nouvel équipement est en service depuis l'été 2013.

Il convient désormais de poursuivre ces travaux au Nord de la voie ferrée en même temps que la suite de l'enfouissement des réseaux électriques pour profiter de l'ouverture des tranchées ;

Le bureau d'études DEJANTE a réalisé le projet d'implantation des mats d'éclairage public et a établi un devis de réalisation des travaux qui s'élève à **36 000 € H.T.**

Il convient de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux d'éclairage public à Turenne-Gare, partie Nord,
- d'accepter le devis établi par le bureau d'études DEJANTE dont les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2014,
- de solliciter la subvention correspondant à 20 % du montant H.T. des travaux,
- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-après :

Dépenses	36 000 € H.T.
	43 200 € TTC

Recettes	
Subvention du C.G.	7 200 €
(36 000 x 20%)	
Autofinancement	36 000 €
Total	43 200 € TTC

- Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

- Tableau interactif pour la classe maternelle :

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé en 2010 de signer la convention pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale et d'équiper l'école communale avec l'ensemble de matériel nécessaire dont le coût s'est élevé à 14.850 € TTC subventionné à hauteur de 8.900 € par l'Etat.

Deux classes sont aujourd'hui équipées.

La directrice a fait savoir qu'il serait utile d'équiper la classe maternelle.

Le coût s'élève à **4 245,60 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'accéder à la demande de la directrice et d'acquérir un nouveau tableau blanc interactif (TBI),

- de solliciter la subvention à hauteur de 80% du montant HT de la dépense soit 2 830,40 €
- d'accepter le plan prévisionnel de financement,

* Dépenses	3 538,00 € H.T.
	4 245,60 € TTC

* Recettes	
subvention	2 830,40 €
autofinancement	1 415,20 €

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents.

- **Encaissement de chèques :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de chèques, à savoir :

- GROUPAMA (remboursement sinistre)	487,85 €
- LA SAUR (Trop versé)	20,58 €

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur A. Bizac fait part du mauvais état des routes.

Madame A. Senepart demande à ce qu'on parle du courrier qu'a adressé Mr C. Cheyroux à chaque conseiller municipal, au sujet du projet de Mme Isabelle Métivier. Le Maire précise la situation de ce dossier :

Madame CLAUDIA a déposé et obtenu un permis de construire pour l'ouverture d'un restaurant dans sa maison et j'ai été sollicité pour l'installation de terrasses sur la place de la halle et dans l'impasse, ces terrasses sont prévues en bois, posées sur le sol et totalement amovibles. Comme toutes les autres terrasses du bourg, celles-ci feront l'objet d'un « arrêté d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public ».

L'implantation de la terrasse sur la place ne devrait perturber ni la circulation des véhicules ni la sécurité des personnes et la terrasse dans l'impasse devrait respecter un passage de 1,10m pour permettre l'accès aux PMR de la porte d'entrée d'une chambre des Chanoines, et des autres riverains également. Nous en avons discuté en réunion d'adjoints

J'en ai ensuite discuté longuement avec Mme et Mr Cheyroux et nous avons convenu qu'il n'y aurait pas de terrasse dans l'impasse. J'en ai informée Mme Metivier.

Le Maire donne ensuite lecture du courrier de Mr Didier Jaladi qui souhaiterait un prix de location de la Grange Rouge différent pour les « voisins » ou pour les propriétaires de terrains.

Le conseil municipal unanime ne souhaite pas modifier les termes de la convention et les tarifs de location qu'il a fixés au cours de la réunion du 19 décembre.

Le conseil municipal ne souhaite pas entrer dans les définitions de « voisins » ou autres notions toujours subjectives et sujettes à discussions sans fin.

En conséquence, les tarifs préférentiels concernent les seuls résidents Turennois. Ces derniers peuvent louer pour leurs ascendants et descendants directs.

Monsieur J. Claval demande s'il est possible de réparer le chemin des « Terres Mâles ».

Georges Courdurié indique que malheureusement, après cet hiver très pluvieux, beaucoup de routes ont souffert et il faudra intervenir dès les beaux jours.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 4 avril 2014 à 20 heures 30

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr JP. Clergeau, Mme M. Batut, Mr J. Levard, Mr G. Courdurié,
Melle Chambon, Mr Estivie, Mme Lafaye, Mr Guillaume, Mme Duarte, Mr Claval, Mr Beylie,
Mr Boubert, Mme Crespel, Mme Geoffre
Secrétaire de séance : Melle S. Chambon a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

- **Election des représentants de la Commune aux Syndicats Intercommunaux :**

Désignation des délégués au SIRTOM
(Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères)

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués au Syndicat Intercommunal
de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) :
Monsieur Jean-Paul **CLERGEAU**, délégué titulaire
Madame Hélène **CREPEL**, déléguée suppléante

Désignation des délégués au Syndicat du CAUSSE CORREZIEN

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués au Syndicat Intercommunal du CAUSSE CORREZIEN :
Monsieur Yves **GARY**, délégué titulaire
Mademoiselle Sophie **CHAMBON**, déléguée suppléante

Désignation de représentants de la commune
à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze
(Syndicat Intercommunal d'Electrification de BRIVE)

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués au Syndicat d'Electrification de BRIVE

- **Deux délégués titulaires :**

Monsieur Georges **COURDURIE**
Monsieur Christian **BOUBERT**

- **Deux délégués suppléants :**

Madame Hélène **CREPEL**
Monsieur Nicolas **GUILLAUME**

Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Roche de Vic.

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués au sein du Syndicat des Eaux de Roche de Vic :

- **Deux délégués titulaires :**

Monsieur Yves **GARY**
Monsieur Jacques **LEVAR**

- **Deux délégués suppléants :**

Monsieur Christophe **BEYLIE**
Madame Hélène **CRESPEL**

Désignation des délégués à la Communauté d'Agglomération de BRIVE.

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués à la Communauté d'Agglomération de BRIVE :

Monsieur Yves **GARY**, délégué titulaire
Monsieur Jean-Paul **CLERGEAU**, délégué suppléant

Désignation des délégués au Comité Syndical du Centre de Secours de BRIVE

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Désigne les délégués au Comité Syndical du Centre de Secours de BRIVE

Monsieur Jacques **LEVAR**, délégué titulaire
Madame Martine **BATUT**, déléguée titulaire

Madame Delphine **DUARTE**, déléguée suppléante
Madame Hélène **CRESPEL**, déléguée suppléante

Désignation des délégués au S.I.A.V.

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère)

Suite aux élections municipales du 23 Mars 2014,
Conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

Désigne les délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère,

Monsieur Jean-Paul **CLERGEAU**, délégué titulaire
Monsieur Christian **BOUBERT**, délégué titulaire

Madame Véronique **GEOFFRE**, déléguée suppléante
Mademoiselle Sophie **CHAMBON**, déléguée suppléante

Renouvellement conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales,
il doit être procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Ce dernier a notamment pour objet de faire face aux demandes de secours d'urgence et aux
indigents.

Selon les dispositions de l'article 7 du décret n°95-562 du 6 mai 1995, le conseil municipal
fixe le nombre des membres composant le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire en est le président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe à neuf le nombre de membres du Conseil d'administration,
- élit : Mme Hélène **CREPEL**, Mme Martine **BATUT**,
Mme Sophie **LAFAYE** et Mme Delphine **DUARTE**
pour représenter le Conseil Municipal au C.C.A.S.

Conformément à ce même décret et paritairement, quatre membres sont nommés par Maire en application de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale et suivant le décret 2000-6 du 4 janvier 2000.

Désignation des diverses COMMISSIONS du Conseil Municipal

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède à la désignation des diverses commissions communales :

Commission des travaux, équipements, voirie :

M.M. Clergeau, Courdurié, Estivie, Beylie, Claval et Boubert

Commission des Finances :

M.M. Gary, Clergeau, Mme Batut, Mr Levard, Mr Courdurié, Melle Chambon

Commission vie associative, culturelle et sportive :

*** Sous commission vie associative et cadre de vie :**

Melle Chambon, Mme Lafaye, Mme Geoffre, Mr Guillaume et Mme Crespel

*** Sous commission Grange Rouge :**

Mr Clergeau, Mme Batut, Mme Duarte, Mr Boubert et Mme Geoffre

Commission scolaire :

Mme Batut, Mr Clergeau, Mme Lafaye et Mme Duarte

Commission communication et nouvelles technologies :

Mr Levard, Melle Chambon, Mr Guillaume et Mme Duarte

Commission patrimoine et urbanisme :

Mr Clergeau, Mr Levard, Mr Courdurié, Mr Estivie, Melle Chambon, Mr Guillaume

Indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2014 constatant l'élection de Mr Y. GARY, Maire, Mr JP. CLERGEAU, Mme M. BATUT, Mr J. LEVARD et Mr G ;COURDURIE, en qualité d'adjoints, et Melle S. CHAMBON, conseillère municipale déléguée,

Vu l'arrêté de délégation, en date du 1^{er} avril 2014, définissant les attributions des adjoints et de la conseillère municipale déléguée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer, à compter du 1^{ER} Avril 2014,

* l'indemnité de Maire à Mr Y. **GARY**, fixée à 29,40% de l'indice brut 1015, indice majoré 821,

* l'indemnité de premier adjoint à Mr J.Paul **CLERGEAU**, fixée à 10,10% de l'indice brut 1015, indice majoré 821,

* l'indemnité du 2^{ème} adjoint à Mme Martine **BATUT**, fixée à 7% de l'indice brut 1015, indice majoré 821,

* l'indemnité du 3^{ème} adjoint à Mr Jacques **LEVAR**, fixée à 7% de l'indice brut 1015, indice majoré 821,

* l'indemnité du 4^{ème} adjoint à Mr Georges **COURDURIE**, fixée à 7% de l'indice brut 1015, indice majoré 821,

* l'indemnité de la conseillère municipale déléguée à Melle S. **CHAMBON**, fixée à 3,5% de l'indice brut 1015, indice majoré 821.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget de fonctionnement.

Fonction	Nom	Indice 1015 ⁽¹⁾	Pourcentage max.	Montant brut	Pourcentage proposé	Montant brut mensuel	Montant brut annuel
Maire	Y GARY	3 801,47	0,31	1 178,46 €	29,40%	1 117,63 €	13 411,59 €
Adjoint 1	JP CLERGEAU	3 801,47	0,0825	313,62 €	10,10%	383,95 €	4 607,38 €
Adjoint 2	M BATUT	3 801,47	0,0825	313,62 €	7,00%	266,10 €	3 193,23 €
Adjoint 3	J LEVAR	3 801,47	0,0825	313,62 €	7,00%	266,10 €	3 193,23 €
Adjoint 4	G COURDURIE	3 801,47	0,0825	313,62 €	7,00%	266,10 €	3 193,23 €
Conseillère municipale déléguée	S CHAMBON	3 801,47			3,50%	133,05 €	1 596,62 €

⁽¹⁾ valeur en mars 2014

Délégation d'attribution donnée par le Conseil Municipal au Maire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déléguer au maire les attributions telles que limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal conformément à l'article susvisé, délègue au maire pour la durée du mandat les pouvoirs suivants :

1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2°) fixer, dans la limite maximale de 1.000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4°) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

6°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges,

7°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,

8°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires de notaires, avoués, huissiers de justice et experts jusqu'à 2 500 €

9°) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

10°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

11°) préempter au nom de la commune dans la limite des montants estimés par France Domaine pour l'opération concernée,

12°) Intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour tout contentieux engagé contre les délibérations du conseil municipal ou des actes administratifs (arrêtés).

13°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000 €.

Bail de location précaire du bâtiment de la Poste

Ce bail concerne la location du rez de chaussée de l'ancien bâtiment de la Poste, situé « Rue Commandant Charollais »

Ce local sera mis à disposition de Mme Chevalier, en l'état, moyennant un loyer de 200 € mensuel. Le bail prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 jusqu'au 30 novembre 2014.

Questions diverses :

- Mr C. Boubert soulève le problème de la dératisation aux Ets Vichy
- N. Guillaume demande des explications sur le fonctionnement de l'éclairage public le soir dans le bourg de TURENNE.
- Mr G. Courdurié demande à ce que chacun signale en Mairie lorsqu'il y a des lampes grillées,
- Mr A. Estivie signale qu'il faudrait remplacer deux panneaux au « Bois Maurel »
- Mr JP. Clergeau donne lecture de deux devis concernant l'achat de tondeuses (une petite à 3 000 € et le mini-tracteur à 21 750,00 €)
- Mr C. Boubert pose la question sur l'aménagement du terrain à Turenne Gare .

Les comptes 2013 et le budget 2014 de la Commune de Turenne

Tout dernièrement, le Conseil municipal s'est réuni pour examiner les comptes 2013 et délibérer sur le budget 2014. Cela avait été préparé par une réunion spéciale de la Commission des Finances, où, exceptionnellement, tous les membres du conseil ont participé, notamment pour que les nouveaux élus puissent prendre connaissance en profondeur des mécanismes financiers et de la situation financière de la Commune.

Les lignes qui suivent ont pour objectifs de vous donner les mêmes éléments, afin de vous faire mieux comprendre les données de la gestion financière passée et future de notre collectivité. Ce principe de transparence financière, par les tableaux présentés ci-dessous, vous permettra de bien apprécier la réalité d'un aspect fondamental de la vie de notre commune : à quoi servent les impôts versés ? Quels sont les projets sur lesquels nous avons travaillé ? Quels sont ceux qui s'ouvrent devant nous ? Et surtout, à quelles conditions peut-on réaliser tous ces projets ?

Notre pays, comme de nombreux autres, connaît une phase de vérité : il n'est pas possible de distribuer ce qui n'a pas été produit sans tomber, à un moment toujours compliqué, dans une opération de mise à plat des dépenses publiques, en les ajustant aux recettes réelles ; si on comprend bien qu'une personne ne doit pas vivre au-dessus de ses moyens sauf à risquer le surendettement, on comprend parfois moins bien que cela peut arriver à un pays tout entier ; les masses financières sont telles, au niveau d'un pays riche (n'oublions jamais que notre pays, malgré des inégalités de distribution interne, reste parmi les 5 ou 6 pays les plus riches de la planète) qu'on a parfois l'impression que le surendettement ne peut nous arriver... Nous y sommes, et la moindre des choses est de se souvenir que rigueur et austérité ne sont pas des mots condamnables, mais bien plutôt des qualités, des vertus, que nos anciens pratiquaient sans faire de phrases, et sans état d'âmes... Il s'agit seulement, mais dans la justice, de retrouver un niveau de dépenses compatible avec le niveau de recettes : la différence a été longtemps financée par l'emprunt. Si cela est souvent une bonne idée pour des investissements utiles et durables, cela ne l'est pas pour combler des déficits de fonctionnement, signe de défaillance dans les choix budgétaires,

Souvenons-nous que l'Etat ne crée pas de ressources financières : il répartit ce qui a été prélevé par l'impôt. Petit à petit, les sommes qui devraient être consacrées à faire de l'investissement glissent vers la couverture de frais de fonctionnement, au premier chef desquels on trouve le remboursement des emprunts. Sans maîtrise de ce mécanisme, on se retrouve rapidement à faire des emprunts pour embourser des emprunts ... Notre pays a atteint ce stade, ce qui justifie, or tout choix politique, la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes, si l'on ne veut éviter des crises encore plus graves.

La situation de notre commune est loin de ressembler à ce schéma : non seulement la Commune continue à investir de façon importante (voirie, Place de la Halle, assainissement, éclairage, école, Grange Rouge...), mais de surcroît elle peut le faire en utilisant de réelles

capacités d'autofinancement (excédent de ressources sur les dépenses de fonctionnement), un endettement très raisonnable (nous allons rembourser les dernières annuités de crédits en cours et retrouver une capacité d'endettement intégrale, chose très rare), et une fiscalité municipale qui reste une des plus faibles du département, lui-même peu fiscalisé par rapport à la moyenne nationale.

Que nous apprend la lecture du compte administratif de la commune pour 2013 ?

Compte administratif 2013			
Section Fonctionnement 2013			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	241 215,00	Produits des services	22 670,00
Charges de personnel	250 120,00	Impôts et taxes	501 426,00
Charges de gestion courante	72 110,00	Dotations et participations	211 089,00
Charges financières	2 310,00	Autres produits de gestion	550,00
Charges exceptionnelles	15 602,00	Atténuation de charges	17 175,00
Virt à la section Investissement	223 402,00	Produits exceptionnels	16 710,00
Excédent reporté sur 2013	5 481,00	Travaux en régie	8 576,00
Opérations d'ordre entre sections	15 268,00	Excédent de fonctionnement	47 312,00
	825 508,00		825 508,00

Nous terminons l'exercice en **excédent de fonctionnement** : nos recettes étant supérieures à nos dépenses, grâce à une gestion très pointilleuse parfois de nos engagements, et un strict contrôle de nos frais quotidiens.

Pour les tableaux d'investissement, nous sommes dans la situation suivante :

Que doit-on retenir de la section investissement ?

Alors que la totalité des projets ont été réalisés sans recourir à l'emprunt, la charge financière (dette) est devenue totalement marginale.

Il suffit pour le calculer d'additionner le capital des emprunts restant du (18765 €) à la charge financière (intérêts) du compte de fonctionnement (2310 €), soit 21075 € ou moins de 1% du total du budget de la Commune.

Section Investissement 2013			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	18 765,00	Dotations et participations	259 400,00
Immo. corporelles	2 512,00	Affectation N -1	225 913,00
Ops. d'équipements	1 049 796,00	Subventions d'investissement	264 223,00
Restes à réaliser	241 943,00	Immobilisation incorporelle	13 200,00
Solde invest. N-1	173 194,00	Emprunts	
Opérations d'ordre	8 576,00	Restes à réaliser	413 632,00
Opération patrimoniale	73 909,00	Virt de la section fonctionnement	303 149,00
		Opération d'ordre	15 269,00
		Opération patrimoniale	73 909,00
	1 568 695,00		1 568 695,00

Cette situation, très privilégiée, montre que la Commune conserve une **capacité d'autofinancement élevée**, due à la rigueur de sa gestion courante (report à nouveau positif observé de façon constante, selon les dires du Trésor public).

La Commune continue à disposer d'une situation très saine : faible endettement, comptes positifs, investissements soutenus, alors que la pression fiscale reste une des plus faibles du département.

Autre observation importante à faire sur la structure de nos comptes de fonctionnement : le fait que la rubrique « impôts et taxes » représente aujourd'hui plus de 60 % du total des recettes, indique un très bon niveau d'autonomie financière. Associée à une capacité non négligeable dans le passé de mobilisation de subventions, et que nous allons essayer de maintenir, cette situation garantit l'équilibre fondamental des comptes, et la capacité à dégager de l'autofinancement.

Comment se présente l'année 2014 ?

Voici les tableaux montrant la situation de la Commune pour l'année 2014.

LE BUDGET DE LA COMMUNE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
739 105	739 105
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
855 905	855 905

Le total du budget présenté est de 1 595 010 € (fonctionnement et investissements). Il est équilibré et permet de poursuivre notre politique d'autofinancement, par utilisation du report à nouveau bénéficiaire de 2013 (51 379 €), et création d'une nouvelle possibilité de report à nouveau positif (virement de l'excédent de fonctionnement vers les investissements).

Les incertitudes pesant sur la situation économique nous ont conduits à être très prudents dans nos projets: nous devons compter essentiellement sur nos propres capacités plutôt que sur des subventions qui seront de plus en plus limitées, comme chacun l'a appris par le discours politique ambiant. De plus, comme vous le savez, nous tenons à ne pas faire varier la part communal des impôts locaux, comme nous avons pu le faire depuis plusieurs années, soucieux de ne pas amoindrir le pouvoir d'achat des habitants de la Commune.

Le plus intéressant et le plus parlant est d'observer que nous estimons possible de continuer à dégager des excédents de fonctionnements, et donc nous pouvons considérer avec confiance le lien que nous établissons entre les investissements et le fonctionnement : cette année encore, malgré des prévisions très raisonnables, voire très prudentes compte tenu de la conjoncture, il sera possible de poursuivre nos dépenses d'investissements et d'équipements à un rythme satisfaisant, garantissant la poursuite de l'augmentation tant en valeur qu'en quantité du capital fixe de la Commune.

Cela nous permet de limiter toujours autant notre recours à l'emprunt : cela nous garantira, si cela devenait un jour nécessaire, des intérêts bas et des longues durées. Avec les programmes d'investissements en cours et projetés, nous investissons pour l'avenir de Turenne et de ses habitants, sans « produire de la dette »: cette année, ouverture d'un nouveau mandat, poursuite de l'entretien de la voirie, routes et chemins, améliorations des équipements et de l'éclairage public, poursuite des travaux sur le patrimoine bâti, lancement de la réflexion sur le bâtiment de l'ancienne Poste, propriété communale, de la restauration de la Chapelle de Gernes et bien sûr de la Collégiale, amélioration des capacités d'accueil de la population dans les bâtiments publics, développement des activités autour de la « Grange rouge » ... Pour cette dernière, déjà très fréquentée, ce qui confirme les bases de notre décision et notre besoin de cet équipement, cela contribuera à un aspect majeur de la mise en valeur de notre patrimoine historique, et nous dote d'un remarquable ensemble multifonctionnel, tout en augmentant notre patrimoine collectif, bref, sauvegarder notre passé, et nous ouvrir pour le futur à de nouvelles activités, tel est la philosophie et l'architecture de ce budget 2014...

Les comptes administratifs 2013 et le budget 2014 ont été votés à l'unanimité.

Jacques Levard

ANNEE 2014

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Capital des emprunts	9 871	VIRT DU FONCTIONNEMENT	51 379
Opérations d'investissement travaux	199 000	FCTVA	136 242
Immobilisations corporelles	0	Subventions	21 250
Dépenses imprévues	0	(CR, CG, DDE, Fonds Européens)	
Immobilisations incorporelles	0	Emprunts	50 000
Opérations d'ordre	10 000	Opérations d'ordre	10 000
Restes à réaliser	241 943	Restes à réaliser	363 632
Solde d'exécution	395 091	Excédent de fonctionnement capitalisé	223 402
	855 905		855 905

**Articulation
Fonctionnement / Investissement**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	687 726	RECETTES	739 105
VIRT A INVESTISSEMENT	51 379		
	739 105		739 105

INVESTISSEMENT

Remboursement des emprunts	9 871	Autofinancement	51 379
DEPENSES	199 000	RECETTES	197 492
Opérations d'ordre	10 000	Opérations d'ordre	10 000
Restes à réaliser	241 943	Restes à réaliser	363 632
Solde d'exécution reporté	395 091	Affectation	233 402
	855 905		855 905

Le Conseil municipal vous informe...

PLU

Mardi 20 mai au matin, la Commission spécialisée du Conseil municipal a reçu à la Mairie le Bureau d'Etudes qui va avoir à travailler sur la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme pour la Commune de Turenne, comme décidé en Conseil municipal.

La Loi (divers textes de 2000 à 2010, + actualisations) prescrit la rédaction d'un plan local d'urbanisme pour que chaque commune (ou groupe de communes) puisse avoir sur l'intégralité de son territoire une vision claire de ses axes de développement, de ses potentiels, mais aussi de ses contraintes.

Une information très complète sera donnée régulièrement à toute la population (réunion publique, dossiers disponibles à la Mairie, bulletin municipal, site Internet...), mais dès à présent, il convient que chacun sache de quoi il s'agit (durée des travaux, études et recherches : de 18 à 24 mois).

L'intérêt majeur de la rédaction d'un PLU est que cela est l'occasion de travailler notamment dans deux directions complémentaires et totalement liées :

1. Rédaction d'un diagnostic territorial, qui nous permettra de bien comprendre et apprécier la situation de la commune et ses principaux enjeux : domaine environnemental, domaine paysager, cartes des risques, identité physique du territoire : climat, hydrologie, géologie, domaine de l'économie, démographie, emploi, habitat, équipements publics, patrimoine naturel ou historique.
2. Rédaction d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable et définition de son zonage : réflexion sur les secteurs permettant la mise en œuvre du projet communal tant en matière d'urbanisme qu'en matière de protection :
 - Définition des zones devant accueillir l'habitat et les principales règles d'urbanisation
 - Définition des zones naturelles ou agricoles à protéger et principales règles s'y appliquant

L'objectif est de se doter d'un document politique exprimant les objectifs et projets des habitants de la Commune de Turenne en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée ; le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Un Plan local d'urbanisme est révisable, bien évidemment, compte tenu des évolutions prévisibles dans le temps.

D'autres articles reviendront régulièrement sur des aspects particuliers du travail qui s'engage ou répondront à des questions qui pourraient être posées par les lecteurs. Une « boîte à questions » sera ouverte à la Mairie : une réponse sera apportée à toutes les questions nominatives et portant sur un problème général.

Jacques Levard

Infos diverses

QUELQUES RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

J. Levard

Toute la population de Turenne avait été mobilisée à la fin de l'année 2013 pour la préparation du recensement, et celui-ci avait pu se tenir comme prévu au 15 février 2014.

La municipalité remercie toute la population pour avoir bien voulu réceptionner les questionnaires, les remplir et répondre à toutes les questions posées, recevoir les agents recenseurs et leur remettre les fiches remplies, ou les rapporter à la Mairie.

Les résultats officiels ne sont évidemment pas encore connus, car les temps de traitement sont assez longs, mais nous sommes arrivés à 100% de taux de réponse pour les questionnaires traités avec un total (encore approché) de 539 logements et 825 habitants permanents.

Dès que nous aurons des résultats définitifs, nous vous les ferons connaître dès réception.

Encore merci à tous.

L'équipe recensement

JEUX INTERVILLAGES

Les jeux intervillages auront lieu cette année à Saillac le samedi 5 juillet.

Ils opposeront les équipes de Ligneyrac, Noailhac, Saillac et Turenne.

Nous sommes en train de constituer l'équipe de Turenne et cherchons des volontaires pour participer à cette journée conviviale et défendre les couleurs de notre village.

Pour les inscriptions et renseignements, contactez dès que possible Sophie Chambon par téléphone au **06.40.11.09.99** ou par mail à **schambon@live.fr**

MAISONS FLEURIES

Le Concours des " Maisons Fleuries" aura lieu, comme chaque année, durant été.

Les photographes sillonneront la Commune la première quinzaine de Juillet.

Si vous souhaitez participer, merci de bien vouloir vous inscrire rapidement à la Mairie.

FESTIVAL DE LA VEZERE

Vendredi 1er août 20h30
à la Collégiale de Turenne

34e Festival de la Vézère : DUO VIOLON – PIANO
Kirill Troussov, violon & Alexandra Trousova, piano

Nemanja Radulovic, violon et son ensemble « Les Trilles du diable » ont offert en 2013 au public venu très nombreux une prestation éblouissante. Transportés par la fougue et le talent de ce jeune violoniste serbe dans des œuvres de Bach, Bizet et Fauré, les spectateurs ont remercié les artistes par une standing ovation de plusieurs minutes, saluée en retour par *Gimme Gimme* du groupe Abba.

Pour 2014, la collégiale accueillera deux jeunes et talentueux artistes. Frère et sœur, **Kirill Troussov au violon et Alexandra Trousova au piano** proposeront **un programme russe : Stravinski, Prokofiev...** Kirill Troussov s'est produit en 2013 au Théâtre de Brive et a été très applaudi. Leur complicité et leur grâce feront de ce concert une soirée inoubliable.



VOL DE FLEURS AU CIMETIERE

Des vols de fleurs sur des tombes du cimetière ont été signalés à la Mairie ces derniers temps. Ces agissements inadmissibles ne pouvant perdurer, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie.

Nous lançons un appel au civisme et invitons chacun à respecter ces lieux de recueillement.

LES BRUITS DE VOISINAGES

Comme chaque été, les travaux de jardinage, d'entretien des pelouses et des haies peuvent entraîner des nuisances sonores. Chacun doit prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits occasionnés lors de ces travaux.

Nous vous rappelons que les appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les horaires admis pour les nuisances sonores sont de 7h à 22h.

Les horaires non admis pour les nuisances sonores sont de 22h à 7h.

Il est bon de rappeler que les propriétaires d'animaux domestiques doivent également être vigilants, et plus particulièrement avec les aboiements des chiens, afin de respecter le bien-être et la quiétude de tous.

Les infractions constatées peuvent être sanctionnées d'amendes prévues par arrêté préfectoral.

Merci à tous de votre compréhension.

INTERDICTION DE L'USAGE DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 a précisé les règles concernant l'usage du feu.

Le brûlage des ordures ménagères est **STRICTEMENT** interdit, tout comme le brûlage des déchets verts (herbe, branchages...), tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur.

Cette interdiction, qui s'applique tout au long de l'année, a pour but, au-delà de la limitation de potentiels troubles de voisinage ou risques d'incendie, de diminuer la pollution due à la combustion de ces déchets.



NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES A TURENNE

Nous vous informons de l'installation de 3 nouveaux commerces Place de la Halle :

- Le restaurant "**Aux temps gourmands**" (09 84 34 93 06)
- La pizzeria "**Les Capucins**"
- "**La Réserve du Vicomte**", commerce de produits régionaux

Par ailleurs, un **cabinet infirmier**, domicilié au lieu-dit Jalinus vous informe des numéros de téléphone de ses trois infirmières :

Sandra Mazière : 06.20.51.65.57

Carole Négret : 06.48.31.09.54

Laëtitia Sigalas : 06.13.95.12.40

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux commerces et services.

REUSSITE AUX EXAMENS

Si vous souhaitez communiquer les résultats aux examens de vos enfants, merci de contacter la secrétaire de Mairie afin que nous puissions les publier dans le prochain bulletin municipal.

DEMOGRAPHIE

(du 14 Décembre 2013 au 07 Juin 2014)

Naissances :

Lola, Dolores **LACROIX**, née le 2 mars 2014 à Brive (19)
Domiciliée « Lotissement de Combe Brunet » 19500 TURENNE

Mariages :

Daniel **CHASTAING** et Alain, Yves, Marie **DANNENMÜLLER**
le 21 décembre 2013

Joseph **CATANIA** et Marta, Elizabeth **VERGARA VERGARA**
le 3 mai 2014

Bertrand, Daniel, Yves, Marie **LE PRINCE** et Christine, Marie, Geneviève **DE LABROUHE DE LABORDERIE**
le 07 juin 2014

Décès :

Marie **LAGOHOUNON-GRENIE**, décédée le 14 décembre 2013 à Brive (19)
Jean-François **DESPINEY**, décédé le 20 janvier 2014 à Brive (19)
Madeleine **GUILLET** épouse **DESERT**, décédée le 21 février 2014 à Turenne (19)
Roger **DAURIAC**, décédé le 1^{er} avril 2014 à Turenne (19)
Jacques, Maurice **LOUIS**, décédé le 15 avril 2014 à Brive (19)
Gabrielle **PINQUIER** épouse **JAUBERTOU**, décédée le 20 avril 2014 à Brive (19)